



Est ce que je deviens responsable d'un crédit fait par mon compag

Par **despinoy**, le **23/04/2008** à **21:54**

mon compagnon a fait un crédit et lors de son inscription il m'a fait apparaître à mon insu sur son dossier de demande. La société en question me signale que je deviens co-emprunteur et que je deviens responsable de sa dette s'il ne respecte pas les versements. Je ne comprend rien je n'ai rien signé. Merci de votre réponse.

Par **gloran**, le **25/04/2008** à **13:33**

Si vous n'avez rien signé, rien à craindre.
« *L'acte sous seing privé n'est soumis à aucune autre condition de forme que la signature de ceux qui s'obligent.* » — Cour de Cassation, arrêt du 27 janvier 1993 (chambre civile n°1, pourvoi n°91-12115)
Par contre, envoyez tout de même un recommandé AR à cette société pour rappeler ceci et dénoncer ledit contrat. Précisez à la société que si une signature apparaît, vous exigez une copie. On ne peut en effet exclure que votre compagnon ait contrefait votre signature (ce serait alors du faux et usage de faux, article 441-1 du code pénal).